

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 septembre 2025

DEL20250903_084

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN ;

SCIENRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3

Absents excusés avec procuration : Isabelle SAGE a donné procuration à Denise GERELLI-FORT ; Didier EISACK a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Michel BRANTUS a donné procuration à Patricia DEAGE

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI, Esther VACHOUX

Absents : Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Laurent CHIORINO,

Secrétaire de séance : Lucas PUGIN

DEL20250903_084 - Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des itinéraires structurants du Schéma directeur cyclable – Parcelle cadastrée section F n°725 sur la commune de Reignier-Esery

Rapporteur : Monsieur Laurent FAVRE, 2^{ème} Vice-président en charge de l'économie et de la mobilité

ANNEXE 5

VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L3211-14 ;

VU la délibération n°CD-2018-107 du 11 décembre 2018 du Conseil départemental, approuvant la politique vélo et le plan départemental d'aménagements cyclables de la Haute-Savoie - "Vélo voies vertes - complément du dispositif de subvention en faveur des projets locaux de circulation active" ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, et notamment dans ses articles 9-3, Création, Aménagement et Entretien de la voirie et 10-1 Mobilité ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL20240502_045 en date du 2 mai 2024 relative à l'approbation de la modification de la définition de l'intérêt communautaire en vigueur ;

VU la délibération DEL20241204-132 du Conseil communautaire en date du 04 décembre 2024 et portant sur l'approbation de l'attribution du marché en accord cadre de la maîtrise foncière nécessaire au déploiement du schéma cyclable au titre des documents de planification relevant de la compétence Aménagement de l'espace communautaire, le schéma directeur cyclable intercommunal (article 8-1-1-1) ;

CONSIDÉRANT le projet de réalisation des itinéraires structurants du Schéma directeur cyclable ;

CONSIDÉRANT le principe de l'achat des parcelles situées sur les tracés des études d'avant-projet (AVP) dans les communes de Reignier-Esery, Pers-Jussy, Monnetier-Mornex et Scientrier ;

CONSIDÉRANT que les emprises des parcelles ci-après désignées concernant la réalisation de l'itinéraire structurant n°2 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de négociations amiables réalisées par TERACTION, une promesse de vente a été signée. Elle concerne le compte de propriété et parcelle suivante :

Propriétaire	Date de la Promesse de Vente	Commune	Section et n° cadastral des parcelles	Surfaces vendue (m²)	Prix de vente	Condition particulière	Réitération
Monsieur Jean-Claude Lamouille	25/07/2025	Reignier-Esery	F / n°725	≈ 66	20 €	Oui	Acte notarié ou Acte administratif

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour acquérir les terrains tels que désignés ci-dessus ;
- **AUTORISE** la CC Arve et Salève à réitérer les promesses de vente par actes administratifs ou par actes notariés ;
- **AUTORISE** le Président à authentifier les actes administratifs à intervenir entre les propriétaires des parcelles concernées et la Communauté de communes Arve et Salève ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Laurent FAVRE pour signer les actes administratifs en tant que représentant de la Communauté de communes Arve et Salève ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération ;

Le Secrétaire de séance
Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 11/09/2025
Publié, le 11/09/2025